

Principales conclusions du rapport: ‘Dans les coulisses de la transition énergétique – Regard critique sur l’impact des mines industrielles de cobalt en RDC’

“Je suis triste car nous vivons dans un environnement qui nous apporte plus de problèmes que de solutions. Nous avons des problèmes de santé, nos sols et notre eau sont pollués et nos terres nous sont enlevées.”

Pierre, habitant du village de Noa, dans la ceinture de cuivre et de cobalt congolaise



1. Le cobalt est un minerai indispensable pour la transition énergétique. Il est utilisé dans les batteries rechargeables des véhicules électriques. On le trouve principalement en République démocratique du Congo (RDC), qui détient environ 70 % des réserves mondiales. Il est extrait en tant que sous-produit du cuivre, un autre minerai essentiel. La RDC est le premier producteur mondial de cobalt et le troisième plus gros producteur de cuivre. En RDC, 88 % du cobalt est produit par des mines industrielles exploitées par certaines des plus grandes sociétés minières au monde, les 12 % restants proviennent de mines artisanales.
2. Dans le cadre de l'une des premières études approfondies sur les impacts environnementaux de l'extraction du cobalt sur les communautés congolaises qui habitent à proximité des mines, RAID et AFREWATCH ont visité 25 villages et villes et recueilli les témoignages détaillés de 144 personnes vivant près des cinq plus grandes mines de cobalt et de cuivre au monde.¹ Nous avons interrogé des experts médicaux et des scientifiques, analysé des études scientifiques et examiné des centaines de pages de documents des sociétés.
3. Les sociétés minières présentent régulièrement le cobalt issu des mines industrielles de la RDC comme étant « propre », « durable » et ne portant pas atteinte aux droits humains et à l'environnement. Pourtant, nos recherches révèlent que la pollution de l'eau et l'épuisement des ressources hydriques liés aux activités minières affectent gravement la vie de centaines de milliers de personnes vivant à côté des mines, ce qui viole leur droit à l'eau potable et à un environnement propre, sain et durable. La région des mines de cobalt et de cuivre de la RDC semble se transformer en une « zone sacrifiée », que les experts de l'ONU décrivent comme des zones fortement contaminées dans lesquelles les populations subissent des conséquences sanitaires dévastatrices et des atteintes aux droits humains.
4. Les personnes que nous avons interrogées n'avaient aucun doute sur le fait que la contamination de l'eau par les activités minières industrielles est nocive pour leur santé et pour l'environnement et qu'elle limite leurs revenus déjà faibles. Le manque d'accès à l'eau potable était une préoccupation majeure évoquée dans tous les entretiens. La santé des femmes et des filles semble être fortement affectée par la contamination.
5. Des études scientifiques confirment les témoignages que nous avons reçus des communautés locales. Au moins 22 études scientifiques et 20 rapports de la société civile démontrent clairement que les rivières, les lacs, les ruisseaux, les eaux souterraines et les zones

Principales conclusions:

- 56 % des personnes interrogées ont déclaré que les femmes souffrent de plus en plus de problèmes gynécologiques et reproductifs tels que des menstruations irrégulières, des infections urogénitales, des fausses couches plus fréquentes et, dans certains cas, des malformations congénitales. De plus en plus de fillettes et d'adolescentes semblent également être touchées.
- 72 % ont signalé des maladies de peau récurrentes, notamment des démangeaisons, des boutons, des éruptions cutanées et des taches blanches sur la peau après un contact avec de l'eau contaminée.
- 56 % des personnes interrogées ont exprimé de sérieuses inquiétudes quant à la santé de leurs enfants, qui, selon elles, semblent subir les effets de la pollution de l'eau plus fortement que les adultes.
- La quasi-totalité des personnes a mentionné le fait que l'eau contaminée a un impact négatif sur leurs revenus et les pousse davantage dans la pauvreté. Par exemple, 99 % de ceux qui dépendent de la pêche ou de l'agriculture ont déclaré que leurs rendements ont considérablement diminué. Cela s'explique notamment par des poissons moins nombreux et plus petits, et des cultures qui pourrissent lorsqu'elles sont irriguées avec de l'eau polluée.
- Près de 60 % des personnes interrogées ont indiqué que la perte de revenus causée par la pollution de l'eau les a contraintes à retirer leurs enfants de l'école, car elles ne peuvent plus payer les frais de scolarité.
- 59 % ont déclaré avoir été obligés de réduire leur ration alimentaire à un repas par jour.
- 75 % ont expliqué qu'ils ne peuvent plus payer les soins de santé ou les médicaments lorsqu'ils sont malades.

humides près des mines de cobalt et de cuivre de la RDC sont gravement pollués par les activités minières. Ces études ont révélé que du cuivre, du cobalt, du plomb, de l'arsenic, du cadmium, de l'uranium, du manganèse, du mercure et des polluants acidifiants (tels que l'acide sulfurique, utilisé en quantités énormes par les mines industrielles) sont rejetés dans l'air, les sols et l'eau dans les villes et communautés voisines.

6. Les sociétés minières concernées par notre étude, qui sont toutes de grandes multinationales européennes ou chinoises, sont conscientes de la contamination possible et de ses risques potentiels pour les personnes et l'environnement. Ces risques sont clairement identifiés dans les études d'impact environnemental et social (EIES), que les sociétés minières sont tenues de produire tous les cinq ans, et que RAID et AFREWATCH ont analysées.
7. Dans leurs EIES, ainsi que dans leurs correspondance et réunions avec RAID et AFREWATCH, les sociétés soulignent les mesures qu'elles prennent pour réduire les risques de contamination et décrivent les politiques environnementales élaborées qu'elles mettent en œuvre. Pourtant, aucune société n'a souhaité fournir des preuves, telles que des audits ou des évaluations par des tiers, confirmant l'efficacité de ses pratiques pour limiter la contamination de l'environnement.
8. Les sociétés affirment que la pollution historique, la contamination liée à l'exploitation minière artisanale et d'autres secteurs d'activités sont en grande partie responsables, et que leurs mines fonctionnent en « circuits fermés » qui empêchent les rejets d'eaux usées et ne contribuent pas à la dégradation de l'environnement. Cependant, quasiment aucune des multinationales qui tirent profit de l'extraction du cobalt et du cuivre, ni le gouvernement de la RDC ne semblent prendre de mesures significatives pour résoudre la pollution historique.
9. Nos recherches montrent également que la pollution se poursuit. Bien que les sociétés indiquent prendre des mesures immédiates pour remédier au problème lorsqu'un accident se produit, nos recherches ont révélé qu'au cours des dernières années, dans au moins 14 incidents importants de pollution environnementale toxique, y compris des brèches dans les installations de stockage des résidus et des déversements d'acide sulfurique, les communautés locales ont jugé les opérations de décontamination insuffisantes, avec une indemnisation limitée ou inexistante pour les personnes touchées. Dans bon nombre de ces incidents, les habitants locaux ont déclaré que les effets de la pollution persistent.
10. Reconnaissant le manque d'accès à l'eau potable, les sociétés minières ont pris certaines mesures pour fournir de l'eau potable en construisant des forages et des stations de pompage d'eau. Même si cela atténue en partie la pénurie chronique d'eau potable, notre enquête a révélé qu'aucune des sociétés minières n'avait créé le nombre minimal de points d'eau requis par la réglementation de la RDC. Elles ne respectaient pas non plus la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) prévoyant 20 litres d'eau par personne et par jour, qui est le strict minimum requis pour la consommation et l'hygiène de base.
11. Le gouvernement de la RDC manque également à ses obligations. La législation congolaise impose de fortes protections environnementales, mais les agences gouvernementales chargées de faire respecter les lois semblent dans l'incapacité de traiter les problèmes de contamination. Les responsables que nous avons interrogés ont expliqué qu'ils disposent de ressources limitées, qu'ils manquent d'expertise et que, bien souvent, ils ne parviennent pas à coordonner efficacement le travail des agences. Très peu de sociétés ont été sanctionnées pour la pollution.
12. Bien que les communautés aient exprimé leur désespoir croissant face à la contamination de leur environnement et à son impact sur leur santé lorsqu'elles ont été interrogées par RAID et AFREWATCH, les sociétés ont déclaré qu'elles n'avaient reçu que peu ou pas de réclamations en la matière. Aucune des sociétés n'a indiqué avoir connaissance des impacts spécifiques sur les femmes et les filles. La plupart ont mentionné qu'elles avaient connaissance d'une étude scientifique sur l'augmentation des malformations congénitales, mais qu'elles ne voyaient pas le lien avec leurs activités. Cela soulève d'importantes questions quant à savoir pourquoi ces préoccupations ne sont pas prises en compte par les sociétés ou bien si elles sont ignorées.
13. Malgré les contraintes financières et les difficultés d'accès aux tribunaux, les habitants locaux ont cherché à utiliser la loi pour mettre en cause les sociétés. Une analyse juridique commandée

par RAID et AFREWATCH révèle qu'il y a eu au moins 3 affaires devant les tribunaux locaux de Kolwezi et Lubumbashi liées à la pollution de l'eau, et au moins 7 autres plaintes officielles contre les sociétés ou les agences gouvernementales, ce qui montre que les communautés locales sont profondément préoccupées par ce problème.

14. Les conclusions de cette étude soulèvent des questions importantes sur l'efficacité des mécanismes environnementaux des sociétés minières et sur l'application par le gouvernement de la RDC des lois sur l'environnement et l'eau. Cela suscite également des questions cruciales sur la manière de parvenir à une meilleure justice climatique, en garantissant une transition juste et équitable vers l'énergie verte, qui n'exacerbe pas les inégalités ou ne nuise pas davantage aux droits des personnes et à l'environnement.
15. La transition vers le « zéro émission nette » est capitale pour faire face à l'urgence climatique, mais le virage écologique dans le Nord global ne devrait pas se faire au détriment de la population congolaise. Les constructeurs mondiaux de véhicules électriques et de batteries qui utilisent le cobalt provenant des mines industrielles de la RDC devraient user de leur influence pour inciter les sociétés minières à fournir du cobalt véritablement « propre » et « durable ». Le droit à un environnement propre, sain et durable est universel.

NOTRE DÉMARCHE POUR MENER CES RECHERCHES

Les observations décrites dans ce rapport reposent sur des enquêtes approfondies menées pendant 19 mois entre juin 2022 et février 2024 par RAID et AFREWATCH. Ces enquêtes combinent des recherches sur le terrain dans la ceinture de cuivre et de cobalt en RDC et des recherches documentaires. RAID et AFREWATCH ont effectué 172 entretiens, y compris avec 144 membres des communautés riveraines vivant autour de cinq grandes mines industrielles de cobalt et de cuivre, ainsi qu'avec des avocats, des ingénieurs, des scientifiques, des autorités congolaises, du personnel médical et des experts du secteur, entre autres. Tous les entretiens étaient détaillés, durant en moyenne entre 1 et 2 heures, et ont été réalisés individuellement, avec l'intervention d'interprètes si nécessaire. RAID et AFREWATCH ont également procédé à des recherches documentaires exhaustives, notamment à l'examen des documents, des politiques et des rapports pertinents publiés par les cinq sociétés minières présentées dans ce rapport, et se sont engagées dans une vaste correspondance avec les sociétés minières.

Bon nombre des personnes interrogées par RAID et AFREWATCH voulaient que leur témoignage soit rendu public, mais craignaient des représailles. Par conséquent, nous avons pris soin de préserver leur confidentialité autant que nécessaire. Pour plus d'informations sur notre méthodologie de recherche, veuillez consulter le chapitre correspondant.

Veuillez noter que dans ce rapport, le terme « communautés riveraines » (« fenceline communities ») fait référence aux communautés locales vivant en bordure ou à proximité des mines industrielles de cuivre et de cobalt et qui subissent directement les impacts des activités minières. Bien qu'il existe généralement une clôture physique (« fence » en anglais) séparant les communautés locales des exploitations minières, ce n'est pas toujours le cas.²

1 Les mines concernées par notre étude sont : Tenke Fungurume Mining (détenue par CMOC) ; Metalkol (Eurasian Resources Group) ; COMMUS (Zijin Mining) ; ainsi que Kamoto Copper Company (KCC) et Mutanda Mining (MUMI) détenues par Glencore.

2 Voir également la définition utilisée par Human Rights Watch dans « “We’ re Dying Here.” The Fight for Life in a Louisiana Fossil Fuel Sacrifice Zone » (Human Rights Watch, 2024).